

dictoire ¹⁾; si réellement ils ont fabriqué récemment de ces livres qui disent des choses mensongères, on remettra (ces livres) au Grand Maître *Na-mo*; quant aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) qui auront fabriqué ces livres faux, *Pou-tche-eul*, en sa qualité de juge suprême, après les avoir vaincus dans une discussion contradictoire tenue en sa présence en un même lieu, prononcera leur châtement; s'il faut l'appliquer avec indulgence ou sévérité,

不揀甚麼差發 «des taxes de n'importe quelle sorte» (nos IX, X, XIII);
不揀甚麼上頭寫著底文字有呵 (no VI) «les textes de n'importe quelle sorte qui ont été gravés dessus». — En second lieu, le terme *ken-ti* **根的** ou **根底** se place après un nom de personne soit au singulier, soit au pluriel, et paraît n'avoir d'autre sens que d'indiquer qu'il s'agit en effet d'une ou de plusieurs personnes; ainsi: **皇太后根底** «l'impératrice-douairière» (no XI); **覺照禪師根底** «le maître du dhyāna *Kio-tchao*» (no XV); **和尚根底** «les *ho-chang*» (no VI); **軍官每根底** «les officiers de l'armée» (nos IX, X, XIII); M. CL. HUART, à qui j'ai signalé cette particularité linguistique, a bien voulu me suggérer une explication hypothétique en m'écrivant: «*Ken-ti* n'aurait il pas quelque rapport avec le turc *kendou*, *kendi*=soi-même?» Si on admet cette explication, *ken-ti* aurait donc proprement le sens de «en personne». — En troisième lieu, le mot **有** se place très souvent à la fin des phrases pour exprimer l'idée que le fait qu'on énonce «existe, est réel»; ainsi: **都是禪宗裏緊要的言語有** «ce sont toutes des paroles importantes de l'école du dhyāna» (no XI); **增減不一了有** «on y a fait des additions et des retranchements et elles ne sont plus uniformes» (no XIII). — Enfin le mot **呵** est un simple son *a* qui se met à la fin d'une phrase pour soutenir la voix et pour indiquer qu'une autre proposition ayant quelque lien avec la précédente va être énoncée; ce caractère a donc une valeur purement phonétique, et, aujourd'hui, on écrirait plutôt **阿**.

1) **與對證過**. Le mot **過** paraît impliquer le sens de «se produire», «tel est le fait qui se produit ou qui arrive». Voyez plus loin: **決斷罪過** «il arrivera qu'on prononcera leur châtement». Cf. dans l'édit de 1258 (no IV): **至和尚先生對面持論過** «quand il est arrivé que les *ho-chang* et les *sien-cheng* ont tenu des discussions contradictoires». **那先生有大罪過者** «il arrivera que ces *sien-cheng* seront sévèrement punis». Dans l'édit de 1281 (no VII): **一體要罪過者** «il arrivera qu'ils seront punis de la même peine». — Dans la pièce no VI: **斷按打奚罪過者** «de quelle peine n'arrivera-t-il pas qu'on les frappera par décision judiciaire?»